

Le gouvernement peut prétendre qu'il lui incombe de trancher ces questions. Il est vrai que le gouvernement est en dernier recours, celui qui doit rendre des comptes au Parlement au sujet de ses dépenses. Cependant, les dépenses gouvernementales doivent être approuvées par le Parlement. A cet égard, le Parlement devrait charger un comité d'examiner les dépenses gouvernementales, afin d'être en mesure, puisqu'il représente tous les partis et les Canadiens, de fixer au gouvernement un ordre prioritaire en matière de dépenses et de lui signaler l'importance qu'il attache par exemple au 1.2 milliard de dollars environ destiné à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et celle qu'il accorde au logement social par rapport aux allocations familiales et au crédit d'impôt pour enfants.

Personne ne saurait tout avoir ou tout ce qu'on voudrait avoir. Au sein de nos familles, le couple doit décider si la femme peut s'acheter un manteau et, si elle le peut, si le manteau sera de vison ou de drap. A l'heure actuelle, le gouvernement tend à établir ses prévisions de dépenses aux moyens d'enveloppes budgétaires, et il permet à ces enveloppes d'augmenter chaque année dans certaines proportions. Mais pour le Parlement, toutes les enveloppes se ressemblent. Nous ignorons si nous devrions dépenser plus pour la défense et moins pour les affaires extérieures et l'aide à l'étranger. Le fait est que nous dépensons plus pour tout. Est-ce ainsi que nous devrions procéder selon un ordre de priorité digne de ce nom? Ce n'est sûrement pas une bonne chose que chaque fois que nous sommes saisis de prévisions budgétaires, certains ministères aient droit selon le cas à des augmentations de 5, 8 ou 9 p. 100, que ceux d'entre eux qui se plaignent le plus obtiennent 13 ou 14 p. 100 de plus, mais que de toute façon ils aient tous droit à une augmentation. Cependant, quand l'argent manque, le Parlement devrait pouvoir décider s'il ne vaudrait pas mieux favoriser l'ACDI ou le logement ou si les subventions accordées à la Société pour l'expansion des exportations ne sont pas plus importantes que celles accordées à certaines municipalités pour financer le transport urbain.

Nous ne pouvons pas tout avoir, il appartiendrait au Parlement de faire un choix. C'est un comité distinct de la Chambre qui devrait prendre ces décisions de portée générale.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir dire quelques mots cet après-midi de la motion n° 101 qu'a présentée le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Pour l'essentiel, cette motion parle des dépenses publiques et des déficits. J'ai bien écouté les arguments qu'il a avancés lorsqu'il a parlé de créer un comité parlementaire qui établirait l'ordre de priorités des dépenses publiques et je me suis rappelé les élections de 1979 et de 1980. Monsieur le Président, le parti conservateur a remporté celles de 1979. Je crois qu'il avait parlé de réduire les impôts de 2 milliards de dollars à l'époque et de construire de nouveaux navires pour la marine. Le parti conservateur songeait aussi à accorder des subventions de quelques milliards de dollars aux propriétaires de maison.

Dépenses du gouvernement

Mais il ne faut pas s'en formaliser puisque la plupart des partis font des promesses qui coûteraient cher s'il fallait qu'ils les tiennent toutes.

Mais le plus important des élections de 1980, c'est qu'elles sont survenues à peine neuf mois après celles de 1979. Que je sache, c'était la première fois que les deux grands partis nationaux se gardaient de faire des promesses trop coûteuses. Je sais que le parti libéral avait promis de relever de \$35 par mois le supplément du revenu garanti, promesse qu'il a tenue, mais il avait dûment pris la peine d'en calculer le coût auparavant. Le parti conservateur en avait promis autant, si je ne m'abuse. Ces élections de 1979 avaient donc ceci de particulier que les deux grands partis mesuraient leurs paroles car les médias et les observateurs de la scène politique cherchaient à savoir à combien s'élèveraient exactement les promesses qu'ils faisaient. On savait bien que l'État se trouvait dans une sorte de carcan financier et qu'il ne fallait pas faire de promesses en l'air.

Quand je songe à ces élections, je comprends les préoccupations du député. Mais ce qui me préoccupe, moi, dans cette motion, c'est qu'en créant le supercomité en question, nous modifierions notre régime parlementaire. C'est le gouvernement qui doit proposer les lois et les projets de dépenses. C'est au président du Conseil du Trésor (M. Gray) et au ministre concerné de préparer le livre bleu et les prévisions budgétaires et c'est au gouvernement à établir son ordre de priorités et à soumettre le tout au Parlement. Celui-ci décide, en dernier ressort, d'accepter ou de rejeter les prévisions de dépenses.

● (1720)

Dans notre système parlementaire, nous avons un système de caucus très discipliné. Sous un gouvernement majoritaire, le budget est généralement voté tel quel. Sous un gouvernement minoritaire comme celui que nous avons eu en 1972, il arrive très souvent qu'en l'espace de huit mois ou d'un an, le gouvernement risque la défaite, soit sur son budget soit sur ses prévisions de dépenses. C'est évidemment la question de confiance qui joue, donc la défaite du gouvernement est possible. Quoi qu'il en soit de notre système, c'est le gouvernement qui conserve l'initiative de proposer des mesures budgétaires au Parlement.

La motion du député de Mississauga-Sud est tout à fait radicale par certains côtés. Elle donne à entendre que la Chambre ou un de ses comités serait chargé en quelque sorte de dire quelles seraient exactement les prévisions de dépenses gouvernementales. A moins de transformer de fond en comble notre système parlementaire pour aligner la Chambre sur le modèle du Congrès, j'estime que cette mesure serait inadmissible. Je ne vois pas bien comment ce système pourrait fonctionner. Je suppose que nous pourrions avoir un comité qui pourrait faire des recommandations, mais à ce qu'il me semble, c'est le gouvernement qui doit être chargé en fin de compte de dire quel sera le montant des dépenses, des déficits, etc.